



Paris 27 Nov. 1889

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire part du programme de la Revue Illustrée, pour laquelle, je fais à une élite de musiciens, d'écrivains et de dessinateurs.

Vous voyez que la musique aura sa place, dans chaque numéro, sous forme de petites pièces de piano ou de mélodies de chant, alternativement.

Ainsi que nous le faisons remarquer, il serait désirable que l' longueur de ces pièces ou mélodies n'excédât pas deux pages in-quarto. Il vous sera facile de vous rendre un compte exact de l' développement que cette disposition accorde à la musique, en consultant un album de ce format, et en imaginant la gravure musicale plus fine et en lignes plus serrées que d'habitude. Toutefois, nous nous empressons d'ajouter que cette règle n'est pas absolue et qu'il n'est entre aucunement dans notre pensée de mettre une borne arbitraire à l'inspiration de l'artiste. La limite que nous avons fixée est donc approximative, mais non pas invariable. Veuillez seulement considérer que la nature même de notre publication, qui

est pas spéciale à un seul art, ne comporte que des morceaux sans développements étendus, et d'exécution relativement facile. Quant à la valeur intrinsèque, nous tiendrons à honneur de ne donner à notre public que des pièces musicales, dans le meilleur sens du mot, de même que nous ne voulons accueillir que des travaux très littéraires. Vous pouvez donc être assuré de vous trouver dans la meilleure compagnie artistique. Nous espérons, dans ces conditions, une réponse favorable, et nous vous prions de nous faire parvenir, aussitôt que possible, soit une pièce de piano, soit une mélodie de chant écrite dans le registre de voix le plus répandu. En même temps, vous nous ferez savoir les conditions que vous demandez pour votre collaboration.

En attendant votre réponse, je vous présente, Monsieur, mes salutations très-distinguées.

J. Durmas